

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2003

Le vingt cinq septembre deux mil trois, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : MM. LECOUTEUX - Jean-Guy - L'HERNAULT Jean-Marie - Mme PRIEUR Annie M. DUVAL Gérard – Mme LOUVET Florence – M. SOYEUX Yves - Mmes DENEUVE Françoise - CLOCQUÉ Véronique – MM. BATUT Paul - ANDRIEU Jean-Louis - Mmes NIEL Martine - BIGO Odile – BRUMACHON Marie-Josée - MM. PETIT Patrice - GRENUT Michel - LEFEBVRE Laurent.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GUERREIRO Valter ayant donné pouvoir à Mme DENEUVE Françoise - Mme SAINT AUBIN Annette ayant donné pouvoir à M. SOYEUX Yves.

Date de convocation : 20 septembre 2003 **Date d'affichage** : 20 septembre 2003

Nombre de conseillers : En exercice : **18** - Présents : **16** - Votants : **18**

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté, à l'unanimité après correction du nombre de votant qui était en réalité de 16 et non de 13.

- :- :-

MISE EN PLACE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la procédure de révision du P.L.U. Un marché public d'études sans formalités préalables a été conclu avec le Cabinet ALIQUANTE, représenté par Monsieur Laurent PROTOIS, seul architecte urbaniste ayant répondu à la mise en concurrence.

Le cabinet ALIQUANTE a remis un projet de rapport intitulé « Diagnostic » dont le maigre contenu a surpris la majorité du conseil. Les remarques en ont été faites à Monsieur PROTOIS par Jean-Guy LECOUTEUX et Yves SOYEUX et il a été convenu que Yves SOYEUX ferait le point avec Monsieur PROTOIS tous les 15 jours afin de s'assurer de la bonne exécution de sa mission.

SALLE DES FETES - INDEMNISATION PAR L'ASSUREUR

Monsieur le Maire rappelle le sinistre de la salle des fêtes qui a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 juillet 2003.

Après expertise par le cabinet DIONISI, expert de la compagnie d'assurances AXA, celui-ci propose une indemnisation de 75 289.52 €uros pour la remise en état de la salle se décomposant en deux indemnités hors AREAS (Société de nettoyage) :

- Indemnité immédiate de 38 750.47 €uros.
- Indemnité après reconstruction de 36 539.05 €uros.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord sur l'indemnisation proposée par le cabinet d'expertise DIONISI à savoir : 38 750.47 €uros en indemnité immédiate et 36 539.05 €uros en indemnité après reconstruction sous les réserves portées sur le matériel électrique de la cuisine et sur la sonorisation jusqu'à remise en fonctionnement après travaux.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

FEU DE CAMION – ROND POINT DE BELBEUF (RN 15)

Monsieur le Maire rappelle l'incendie du camion chargé de paille le 16 avril 2003 à hauteur du rond-point de Belbeuf et de la rue François Mitterrand en direction d'Amfreville la Mi-voie.

Après expertise par le cabinet EQUADOM, expert de la compagnie d'assurances AXA, celui-ci propose une indemnisation de 25 202.19 € (soit 30 297,83 €uros moins une vétusté de chaussée estimée à 5 095.64 €uros) pour la remise en état des matériels, chaussées et frais engagés par la collectivité pour la remise en circulation de la RN 15.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord sur l'indemnisation proposée par le cabinet d'expertise EQUADOM à savoir : 25 202.19 €uros.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE - ACQUISITION D'OUVRAGES

Vu la délibération du 27 mars 2003 créant une bibliothèque au sein du foyer rural.

Vu les lettres du Conseil Général en date du 19 mai 2003 et du 14 août 2003 demandant à la Commune de s'engager sur un budget annuel d'acquisition d'ouvrages à hauteur de 0.30 € par habitant.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à acquérir sur le budget annuel de la bibliothèque des ouvrages à hauteur de 0.30 € par habitant.

Pour information, le niveau de dépense habituel est supérieur à 1 €.

à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS PUBLICS

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, révisé les tarifs publics comme suit au 1^{er} octobre 2003 :

GARDERIE

Garderie	Tarifs actuels	Propositions	Pourcentage d'augmentation
Matin	0.79 €	0.81 €	2.3%
Soir 16h-17h	1.58 €	1.62 €	2.3%
Soir 16h 18h	2.36 €	2.41 €	2.3%

CANTINE

Cantine	Tarifs actuels	Propositions	Pourcentage d'augmentation
Enfants	2.63 €	2.69 €	2.3%
Adultes	3.03 €	3.10 €	2.3%

à la majorité et une opposition.

CIMETIERE

Concessions	Tarifs actuels	Propositions
Pour 30 ans	70 €	80 €
Pour 15 ans	35 €	50 €
Cavurne (30 ans)	70 €	80 €

à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2003 - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire propose des virements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT

❖ 6558	Autres contributions	+ 19 093 €
❖ 023	Virement à la section d'investissement	- 19 093 €

INVESTISSEMENT

- ❖ 021 Virement de la section de fonctionnement - 19 093 €
- ❖ 2315-96 Immos en cours installations techniques - 19 093 €

Le conseil municipal, après en avoir DELIBERE :

- ❖ ACCEPTE la proposition des virements de crédits ci-dessus.
- ❖ DIT que les écritures seront reprises au B.S. 2003.

à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN POSTE VACANT - EFFECTIF BUDGETAIRE

Le conseil municipal, après en avoir DELIBERE :

- DECIDE de procéder à la suppression du poste budgétaire suivant « Secrétaire de Mairie »

à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA C.A.R. - DANS LE CADRE DES PETITES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Belbeuf a été victime de l'incendie de la salle des fêtes retardant ainsi le projet d'aménagement de la Bibliothèque au sein du Foyer Rural.

Monsieur le Maire rappelle l'urgence de la remise immédiate aux normes de sécurité des locaux pendant la période de vacances scolaires d'été afin de rendre tous les lieux sécurisés lors de la rentrée scolaire de septembre 2003.

La commune de Belbeuf peut prétendre auprès de la C.A.R. l'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement des petites communes sur deux années : 2002 pour 34 100 € et 2003 pour 36 081 € soit un total de 70 181 €

L'estimation de ces travaux s'élève à 80 124.32 € H.T.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention auprès de la C.A.R. dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 70 181 € représentant les années 2002 pour 34 100 € et 2003 pour 36 081 €
- INSCRIT la dépense au Budget 2003.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE - Prise de la compétence Eau à titre optionnel

La compétence actuelle de la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'Eau Potable est limitée aux points suivants :

- définition de la politique de l'eau à l'intérieur du périmètre de l'agglomération,
- coordination des études permettant l'unification à terme de l'exploitation des réseaux en vue de l'adhésion à un syndicat mixte à créer à une échelle géographique pertinente,
- protection de la ressource d'alimentation en Eau Potable.

Dans ce cadre, l'Agglomération a actualisé le Schéma d'Alimentation en Eau de l'Agglomération nécessaire à l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dont elle est la structure porteuse.

Les services de la Communauté ont procédé à une analyse des 17 structures assurant l'alimentation en eau potable des communes de l'agglomération et proposé dans la note annexée au présent rapport les objectifs et l'organisation qui devrait permettre à notre agglomération :

- d'assurer la protection des ressources et la sécurité d'alimentation en eau de l'ensemble des services,
- de permettre une maîtrise technique des services d'Eau par la collectivité,
- de créer une Régie Autonome réunissant les 3 services d'Eau de Rouen, Grand-Quevilly et Darnétal et de procéder à chaque fin de contrat à une étude comparative envisageant notamment l'hypothèse de l'extension des régies autonomes,
- d'assurer un contrôle plus efficace des délégataires,
- d'harmoniser à l'horizon 2012 les surtaxes sur le prix de l'eau servant au financement des investissements par la collectivité,
- d'engager une négociation des contrats de délégation en cours et de procéder aux consultations à l'échéance des contrats en vue de faire tendre les prix vers ceux en vigueur dans les Régies et les Syndicats importants qui ont déjà mené ces négociations,
- de mettre en place une tarification favorable aux petits consommateurs,
- de maîtriser la totalité de la facture d'eau par la gestion par une collectivité unique des services de l'eau et de l'assainissement

et

- d'assurer pour le compte des communes la vérification des poteaux d'incendie.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir :

- adopter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération afin d'y intégrer la compétence optionnelle Eau,

et

- décider que cette prise de compétence sera effective au 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE :

- ADOPTE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération afin d'y intégrer la compétence optionnelle Eau,
- DECIDE que cette prise de compétence sera effective au 1^{er} janvier 2005.

à l'unanimité.

**AMENAGEMENT DE LA RN 15 EST
PROGRAMME DES ENTREES ET TRAVERSEES D'AGGLOMERATION DE LA
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE**

Objet de la demande

Par délibération du 1^{er} février 1999, le District de l'agglomération rouennaise a décidé d'autoriser le président à lancer les études nécessaires pour une opération de requalification de la RN 15 Est sur les communes de Rouen, Bonsecours, Amfreville la Mivoie et Belbeuf.

Le 13 juin 2002, le Conseil Municipal de Belbeuf a validé l'avant projet simplifié présenté par l'Agglomération de Rouen aux élus du Conseil Municipal de Belbeuf le 18 avril 2002 ainsi que son estimation financière. La part de la commune de Belbeuf étant limitée à 33% du budget prévisionnel des travaux estimé, soit 720 000 €H.T.

L'aménagement de la RN 15 Est comprend dans son programme de réhabilitation l'effacement des réseaux aériens électriques, de câblage de l'éclairage public et de télécommunication.

Afin de demeurer dans le cadre des règles de financement établies par convention entre la commune de Belbeuf et le Syndicat départemental d'énergie, il est proposé que la commune de Belbeuf assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques, du câblage de l'éclairage public et de la télécommunication sur le secteur de Saint Adrien, de la Poterie et des Gravettes et que le syndicat départemental d'énergie assure la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser. Le financement se décomposera de la manière suivante :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (en EUROS)	MONTANT DE LA SUBVENTION (en EUROS)	PARTICIPATION DE LA COMMUNE (en EUROS)	MONTANT DE LA T.V.A. A PREFINANCER (en EUROS)
BELBEUF – RN 15				
Réseau Basse Tension (HT)	207 600.00	103 800.00	103 800.00	0.00
Réseau Eclairage Public (HT)	30 000.00	15 000.00	15 000.00	5 880.00
	2 170.00	868.00	1 302.00	425.32
Ouvrages Eclairage public (HT)	52 600.00	0.00	52 600.00	0.00
Réseau Téléphonique TTC				
TOTAL	292 370.00	119 668.00	172 702.00	6 305.00

Il est proposé qu'une convention soit signée entre la commune de Belbeuf et le Syndicat départemental d'énergie afin d'entériner les modalités d'exécution et de financements relatives à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public pour le câblage sur le secteur de Saint Adrien, de la Poterie et des Gravettes. Il est également proposé qu'une convention soit signée entre la commune de Belbeuf et France Télécom afin d'entériner les modalités d'exécution et de financement concernant l'effacement des réseaux aériens de télécommunication.

Toutefois le montant des travaux relatifs à l'effacement des réseaux électriques, de câblage de l'éclairage public et de télécommunication portant sur l'espace public de la commune de Belbeuf sera inscrit dans l'économie globale du projet d'aménagement de la RN 15 Est mené par l'Agglomération et sera à prendre en compte dans le calcul de la participation financière de la commune au projet d'aménagement.

Une convention sera établie entre la commune de Belbeuf et la Communauté d'Agglomération afin de déterminer avec précision le concours financier de la commune de Belbeuf sur le projet de requalification de la RN 15 Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour le projet décrit ci-dessus.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener les conventions citées ci-dessus à terme.

à l'unanimité.

DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES

Monsieur le Maire informe ses collègues d'une demande émanant d'un habitant de la commune pour que soit pris en charge sur le budget communal, les coûts de destructions des nids d'insectes chez les particuliers de la Commune.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal

- DECIDE de ne pas prendre en charge le coût de l'intervention des sapeurs pompiers pour destruction de nids d'insectes chez les particuliers.

Il est précisé que les familles en difficulté pourraient s'adresser au C.C.A.S. qui étudiera les demandes.

à la majorité et deux abstentions.

INFORMATIONS

Travaux rue du Général de Gaulle à la rue de la Taille : Travaux d'écoulement pluvial en cours.

Travaux sur le RD 307 route de Mesnil-Esnard : Des négociations sont en cours entre la communauté d'agglomération rouennaise (Direction assainissement) et la direction départementale des Infrastructures pour l'écoulement des eaux pluviales.

R.N. 15 – Aménagement des entrées d'agglomération avec la communauté d'agglomération rouennaise : Compte-tenu de l'importance du projet, il sera divisé en 3 tranches. Le planning prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

- Tranche 1 : St ADRIEN du 114 route de Paris au parking de la Chapelle

- Assainissement et enfouissement des réseaux du 29 septembre 2003 à fin mars 2004.
- Aménagement des abords de la chaussée d'avril 2004 à août 2004.
- Tranche 2 : GRAVETTES – POTERIE (début du hameau des Gravettes au rond point en direction d'Amfreville la Mi-voie)
 - Assainissement et enfouissement des réseaux de septembre 2004 à mars 2005.
 - Aménagement des abords de la chaussée d' avril 2005 à juin 2005.
- Tranche 3 : De septembre 2005 à mars 2006
 - Jonction entre St ADRIEN ET LES GRAVETTES – POTERIE pour l'assainissement et l'enfouissement des réseaux.
 - Raccordement assainissement chemin des sources.
 - Assainissement hameau de la Poterie et l'extrémité du bourg de Belbeuf.

Conseil municipal des enfants : Il est précisé que le conseil municipal des enfants se met en place. Il est prévu une réunion entre la commission et les enseignants le 30 octobre prochain. Les élections se dérouleront mi-décembre après une clôture des listes des enfants fin novembre. Le premier conseil municipal des enfants aura lieu mi-décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.